

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2023\_5\_4**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

**Titulaires** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean -Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Évolution des tarifs pour  
l'occupation de l'espace sportif  
intercommunal à compter du 01-09-2023**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-François BORIE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge des bâtiments expose à l'assemblée :

Considérant la hausse des prix notamment les coûts de l'énergie et des tarifs inchangés pour l'occupation de l'espace sportif appliqués depuis 2018, une évolution de la contribution financière annuelle demandée aux associations qui occupent l'espace sportif est proposée :

Evolution des tarifs pour l'occupation de l'espace sportif intercommunal à compter du 01-09-2023

Contribution financière annuelle :

Tranches horaires hebdomadaires réservées par l'association sur le planning annuel de l'espace	Propositions tarifs septembre 2023
De 0 à 5 heures	165 €
De 5 à 10 heures	195 €
De 10 à 15 heures	240 €

De 15 à 20 heures	270 €
De 20 à 22 heures (réservation maximale hebdomadaire possible sur le planning annuel) + vestiaires 1 <sup>er</sup> étage)	340 €
Utilisation exceptionnelle : Forfait journée Forfait semaine	120 € 500 €

#### Caution

Le montant de la caution varie en fonction des activités sportives restant inchangé :

Dojo	100 €
Grande salle	300 €
Salle expression corporelle	200 €
Vestiaires 1 <sup>er</sup> étage	300 €
Caution pour utilisation occasionnelle	400 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE**

**De retenir la proposition des tarifs d'occupation des différentes salles de l'espace sportif en fonction des créneaux d'occupation et des montants des cautions tels que mentionnés ci-dessus,**

**Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des tarifs au 01-09-2023.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le